

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° II-CL27

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	0	10 000 000
Gendarmerie nationale	10 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 10 000 000 d'euros du programme 176 « Police nationale » action 03 « sécurité routière » vers programme 152 « Gendarmerie nationale » action 04 « Commandement, ressources humaines et logistique ».

Les locaux vétustes de la police (pour certains envahis de rats, de cafards, de blattes, de fuites d'eau, de sanitaires insalubres...) ne permettent pas à la police de travailler dans des conditions de travail dignes.

Il convient de mettre un place un dispositif financier important pour rénover les commissariats.